



GRANDLYON  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **24 septembre 2008**

Délibération n° 2008-0256

commission principale : finances, institutions et ressources

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Modernisation de l'intercommunalité - Création d'une commission spéciale nouvelles compétences

service : Délégation générale aux ressources - Direction

**Rapporteur : Monsieur Darne**

**Président : Monsieur Gérard Collomb**

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 12 septembre 2008

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 25 septembre 2008

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, MM. Buna, Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, M. Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Auroy, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Chabrier, Mme Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Gentilini, Geourjon, Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Grivel, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Huguet, Imbert Y, Imbert A, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Lyonnet, Meunier, Millet, Morales, Muet, Mmes Palleja, Perrin-Gilbert, Pierron, MM. Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Sturla, Suchet, Terracher, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : Mme Guillemot (pouvoir à M. Darne J.), MM. Daclin (pouvoir à Mme Gelas), Blein (pouvoir à M. Ariagno), Balme (pouvoir à M. Plazzi), Mmes Bargoin (pouvoir à M. Barthélémy), Bocquet (pouvoir à M. Quiniou), MM. Buffet (pouvoir à M. Gignoux), Chabert (pouvoir à Mme Dagorne), Mmes Chevallier (pouvoir à M. Coste), Dubos (pouvoir à Mme Hamdiken-Ledesert), M. Galliano (pouvoir à M. Reppelin), Mme Ghemri (pouvoir à M. Albrand), MM. Goux (pouvoir à Mme David M.), Lévêque (pouvoir à M. Claisse), Louis (pouvoir à Mme Levy), Mme Pesson (pouvoir à M. David G.), MM. Petit (pouvoir à M. Cochet), Serres (pouvoir à M. Ferraro), Turcas (pouvoir à M. Vaté).

Absents non excusés : MM. Barge, Julien-Laferrière, Deschamps, Genin, Guimet, Havard, Pillonel, Réale.

**Séance publique du 24 septembre 2008****Délibération n° 2008-0256**

commission principale : finances, institutions et ressources

objet : **Modernisation de l'intercommunalité - Création d'une commission spéciale nouvelles compétences**

service : Délégation générale aux ressources - Direction

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 3 septembre 2008, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Dans le cadre de la mise en œuvre de la loi du 12 juillet 1999, relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale, le conseil de Communauté a créé, en 2002, une commission spéciale consultative interne, chargée d'étudier et de faire des propositions concernant les évolutions possibles des compétences de la Communauté urbaine.

Cette commission, qui a fonctionné régulièrement au cours du précédent mandat, a permis, notamment, à la Communauté urbaine de se doter de statuts et d'étudier de nouveaux champs de compétences qui ont pu être transférés des communes avec l'accord de celles-ci (coordination ou soutien financier à des manifestations culturelles de rayonnement d'agglomération, réalisation et gestion d'aires d'accueil des gens du voyage, par exemple).

Il est proposé de mettre en place, pour ce mandat, une nouvelle commission, qui sera présidée de droit par le président de la Communauté urbaine ou son représentant, le vice-président chargé du suivi des nouvelles compétences communautaires et des évolutions institutionnelles.

Organe consultatif, la commission sera composée, hors son président de droit et le vice-président chargé du suivi des nouvelles compétences communautaires et des évolutions institutionnelles, de 18 membres sur la base d'une représentation à la proportionnelle des groupes politiques de l'assemblée communautaire. Ces derniers feront connaître le nom de leurs représentants au président de la Communauté urbaine selon la répartition suivante :

Groupes	Effectif total	Sièges commission
Mouvement démocrate	3	1
Objectif Lyon Metapolis	4	1
Radical de gauche- Grand Lyon Demain	4	1
Gauche alternative, écologique et citoyenne	4	1
Les verts	9	1
Centriste et démocrate	12	1
Communiste et intervention citoyenne	18	2
Synergies-avenir	21	2
Ensemble pour le Grand Lyon	27	3
Socialiste et apparentés	50	5
	total	18

Les travaux de la commission seront organisés par son président. Il pourra convoquer, soit à son initiative, soit à la demande de la commission, toute personne qui lui paraîtra utile de consulter et, en particulier, les vice-présidents concernés par les dossiers évoqués.

Au fur et à mesure de l'avancement de ses travaux, la commission soumettra ses rapports au président de la Communauté urbaine en vue d'une approbation par le conseil de Communauté et des conseils municipaux des communes membres, statuant à majorité qualifiée, après avis de la commission d'évaluation des transferts de charges ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission finances, institutions et ressources ;

#### **DELIBERE**

##### **Décide :**

a) - la création d'une commission spéciale consultative interne, chargée d'étudier et de faire des propositions concernant les évolutions possibles des compétences communautaires,

b) - cette commission sera présidée de droit par le président de la Communauté urbaine ou son représentant, le vice-président chargé du suivi des nouvelles compétences communautaires et des évolutions institutionnelles et sera composée, hors son président de droit et le vice-président chargé du suivi des nouvelles compétences communautaires et des évolutions institutionnelles, de 18 membres sur la base d'une représentation à la proportionnelle des groupes politiques de l'assemblée communautaire. Ces derniers feront connaître le nom de leurs représentants au président de la Communauté urbaine selon la répartition énoncée ci-avant.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,

**Reçu au contrôle de légalité le : 29 septembre 2008.**